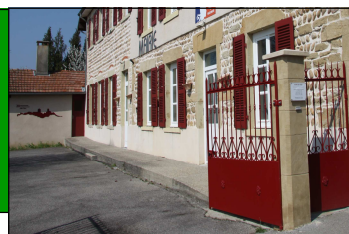


PISIEU INFOS



Numéro avril 2018

Journal pisillard d'informations



Le mot du maire

Chers amis,

Le budget 2018 a été voté le 27 mars dernier à l'unanimité par le conseil municipal. En introduction, M. Marchand, notre trésorier nous a présenté la situation budgétaire et financière de la commune.

Afin de permettre une stabilité des recettes communales, les taxes locales d'habitation et de foncier bâti augmenteront légèrement cette année, celles-ci étant restées stables depuis 2002. Vous trouverez en pages intérieures, les nouveaux taux, le compte administratif et le budget prévisionnel. Il apparaît dans les détails que l'endettement a augmenté, ce qui correspond au prêt de trésorerie qui a été contracté pour les travaux du restaurant scolaire. Celui-ci sera remboursé dès que l'ensemble des subventions seront versées.

Une autre constatation vous est présentée concernant la baisse des dotations d'état. En cinq ans, la commune a perdu près de 20.000€ de dotation annuelle, ce qui représente plus d'un quart de notre CAF (capacité d'auto financement). Afin de diminuer l'impact de ces baisses de dotations, les pistes d'économies de fonctionnement sont toujours prioritaires. À partir du mois de juillet, le transfert de compétences de l'éclairage public au Sedi sera effectif. Ainsi le coût d'entretien sera fortement diminué. D'autres contrats, location des copieurs, téléphonie par voies sur IP ont été revus afin d'optimiser ces coûts de fonctionnement.

Malgré cette baisse de recettes de fonctionnement, notre programme de mise en accessibilité imposé par l'état, et prévu au calendrier, va se poursuivre sur 2018.

Les nouvelles subventions accordées par l'état dans le cadre du plan de ruralité et gérées par la région nous permettent de mieux supporter les dépenses engendrées pour ces aménagements. Cette année, comme je vous l'ai déjà annoncé, le cimetière du bas et la salle des associations seront mis aux normes. Des aménagements complémentaires de confort et d'agrément sont prévus en même temps pour cette salle très occupée par les associations et appréciée des particuliers pour les locations occasionnelles.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux, notre trésorerie étant suffisante.

Le soutien aux associations est toujours assuré à la même hauteur que les années précédentes pour celles qui animent le village.

Je vous donne rendez-vous le 8 mai à onze heures au monument aux Morts afin de célébrer l'armistice du 8 mai.

Le Maire, Jean-Luc DURIEUX

RENTREE SCOLAIRE 2018 / ACCUEIL DES ENFANTS LE MERCREDI

Avec le retour à la semaine de 4 jours, beaucoup de parents d'élèves ont demandé à ce que soit mis en place le mercredi un système de garde pour les enfants scolarisés au sein du regroupement pédagogique (de 3 ans à 11 ans). La municipalité a souhaité donner une suite favorable à cette demande en s'associant avec le CIB. Ainsi, tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 7 h30 à 18h00, un centre de loisirs sera ouvert aux enfants, soit à la journée, soit à la demi-journée, avec ou sans repas. Des activités manuelles, culturelles et sportives seront proposées, avec un encadrement professionnel. Les inscriptions auront lieu les 28 et 30 août de 16h30 à 18h30 en mairie de Pisieu. Plus de précisions seront données ultérieurement aux parents d'élèves. Le CIB et la mairie sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication
Maquette : Maryline Chenavier. Photos : associations.

Distribution : équipe du Conseil Municipal.
Journal imprimé par la mairie.
Tirage : 250 exemplaires

La Mairie

Horaires d'ouverture au public

lundi: de 14h00 à 16h00

Jeudi: de 10h00 à 12h00

Vendredi: de 15h00 à 18h00

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

Permanence du Maire : Vendredi de 15h00 à 18h00

RDV possibles en dehors de ces horaires avec M. le Maire ou la secrétaire

Tél.: 04 74 84 57 51
courriel:

mairie.pisieu@territoire-de-beaurepaire.fr

Site web:
www.pisieu.fr

CONGES

La mairie sera fermée du 19 au 25 avril inclus. M. le Maire ne tiendra pas de permanence le vendredi 20 avril.

VIE ASSOCIATIVE

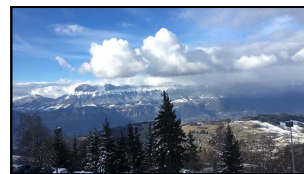
LE COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Le printemps est enfin arrivé, et avec lui l'envie de profiter des sorties et manifestations du Comité des Fêtes !

Un début d'année plein d'énergie et de bonne humeur

Samedi 3 février : sortie à la neige, dans la station des 7 Laux, au coeur du massif de Belledonne. C'est à bord d'un car complet que nous avons pris la destination de cette station, sélection pour ravir sportifs mais aussi familles. Ce fut une très belle journée... plutôt que de longues phrases, une jolie photo...



Samedi 3 mars : Soirée dansante, menu choucroute. Cette année encore, très belle soirée. Bonne chère avec notre repas choucroute, et une super ambiance sur la piste dès le début de la soirée et jusqu'à la dernière danse. La combinaison traiteur Giron et Orchestre Jean-Yves Serve fonctionne toujours aussi bien. Jean-Yves Serve a d'ailleurs été rejoint sur scène pour 2 morceaux par notre artiste pisillarde Christelle Girard. Nous avons reçu plusieurs messages de retours positifs sur cette soirée, ce dont nous vous remercions.

Et à venir ? un printemps tout aussi sympathique!

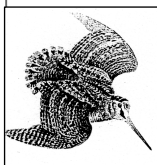
Samedi 14 avril 2018 : la date initiale a été modifiée, à la demande du Comité de Jumelage, compte tenu de la visite de nos amis catalans dans notre village. Ce sera donc le 14 avril prochain que nous prendrons la route vers Lyon, pour aller au fameux complexe du rire pour y découvrir un talentueux duo de comique « Camil et Aurel ». Les critiques professionnelles et même du public sont élogieuses. Au programme, une bonne tranche de rire, d'humour et de dérision, le tout mené sur un rythme soutenu. Vous l'aurez compris : on ne va pas s'ennuyer ! Et comme d'habitude pour la convivialité, nous partagerons un avant-spectacle avec repas tapas et sangria ou autres boissons.

Vendredi 15 juin : « Ciné plein air » à Pisieu, avec le film de et avec Dany BOON « la ch'ti'te famille ». Ce film, plein d'humour, est destiné à tout public et devrait ravir grands et petits. Nous sommes très heureux de pouvoir vous le présenter.

Dimanche 3 juin (ou samedi ?) : Notre voyage ! Le programme n'est pas encore complètement terminé, donc suspens... Une seule certitude, ce sera une belle journée à partager..

Samedi 7 juillet : Un bal populaire, mais pas que... cette année soirée exceptionnelle avec un feu d'artifice. Merci à Monsieur le Maire et aux membres de son conseil qui ont accepté de nous soutenir sur cette festivité. Ce sera une très belle soirée familiale et nous aurons beaucoup de plaisir à vous y voir.

Comment nous contacter ? En dehors d'un contact via l'un des membres du bureau, vous pouvez nous suivre sur notre page facebook via la page dédiée du site de la mairie www.pisieu.fr ou nous contacter via l'adresse mail comitefetes.pisieu@laposte.net. Très beau printemps à toutes et à tous.



ACCA « LA BECASSE DE PISIEU »

La fermeture de la chasse à tir a sonné voilà plus d'un mois, mais la vie associative ne fait pas relâche pour autant, au sein de l'ACCA.

Début février, la matinée gourmande a été une nouvelle réussite : les produits confectionnés avec compétence et talent par nos « paysans-charcutiers » ont rapidement trouvé preneurs auprès des connaisseurs. A 10h, pâtés divers, saucissons et saucisses avaient disparu des étalages. L'après-midi, le concours de coinche rassemblait près de 90 doublettes. Le bureau adresse un grand merci aux adhérents de l'ACCA qui se sont mobilisés pendant 4 jours et demi, pour assurer le succès de cette manifestation majeure.

Le repas chevreuil concocté par L'ESCOFINE et ouvert à tous, le 18 février, a régalé plus de 130 convives. Nous n'avons pas noté de remarques négatives.

L'Assemblée générale est programmée le vendredi 18 mai 2018, à 19h. Des efforts seront demandés à nouveau aux chasseurs pour continuer à aménager le territoire, pour plus de sécurité entre le mois de mai et l'ouverture.

Soirée formation « sécurité » à la salle des fêtes.

Le Conseil d'Administration a organisé avec le concours de Sébastien Blanchard, technicien cynégétique de la F.D.C.I. (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère), une soirée de formation à la SECURITE, pour la chasse en battue du grand gibier : ainsi plus de cinquante chasseurs de Pisieu et de Pommier ont été amenés à réfléchir sur les règles de sécurité, l'organisation des battues, le maniement des armes ainsi que quelques règles essentielles pour « bien vivre » avec les autres usagers de la nature.

Les membres du CA et son bureau adressent à tous les Pisillards leurs cordiales salutations.



VIE ASSOCIATIVE

SOU DES ECOLES

Samedi 28 avril : Balade nocturne. Le départ aura lieu cette année du foyer rural à Revel.

Trois parcours cette année : Un parcours de 12 km avec départ à partir de 17h00 et deux parcours de 3 km (pour les plus petits) et 6km avec départ des balades à 18h00. Pensez à vous munir de bonnes chaussures. Soupe à l'oignon offerte à tous les participants. Tarifs : 6 euros pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Petite restauration et buvette sur place. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter à sourevel-pisieu@yahoo.fr

Dimanche 29 avril : Marché aux fleurs de 8h00 à 13h00 au lavoir des terreaux à Revel. Fleurs, plantes et aromates livrés cette année par Mr BOURNE Frédéric.

Samedi 23 juin à 14h00 : kermesse des écoles au stade de Revel-Tourdan. Repas à midi. Buvette.



LE CLUB D'OR

Jeudi 15 février, les adhérents du club se sont retrouvés à l'auberge de Pisieu pour un repas langue de bœuf suivi des jeux de cartes / scrabble / rumiskube...



Le dimanche 18 février, la matinée « cochonnaille » remportait un franc succès. Rapidement tout était vendu. La tombola a fait de nombreux heureux, nous remercions nos généreux donateurs et les amis qui sont venus nous aider.

Le 15 mars, nous recevions nos amis de Revel autour d'un goûter et bien sûr les inévitables jeux.

Le 12 avril, nous recevrons le club de Primarette. Un voyage est en préparation pour le 24 mai avec la visite des Dombes et Pérouges. Pensez à vous inscrire !

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

Les activités du lundi : Stage de confection de choux avec nougatine à l'auberge de Pisieu / Vannerie / Cartes en pergamano / Très belles boîtes en carton / Mosaïque

Activité dessin : des thèmes sont proposés (les femmes, les papoteuses, les danseuses, les fleurs du monde). Un stage avec Elisabeth Roux a été réalisé pour deux groupes sur deux jours : paysage de plage sauvage (initiation à la peinture à l'huile): satisfaction générale!!!



Notre exposition aura lieu les **les 29 et 30 septembre à PISIEU**

Pensez à réserver ces dates et ... à vos pinceaux!

COMITE DE JUMELAGE

Le week-end des 28, 29 et 30 avril, nous accueillerons nos amis catalans: 51 adultes et 20 jeunes.

Leur arrivée est prévue le samedi en fin d'après-midi. Après s'être installés dans les familles, les catalans et les membres du comité de jumelage se retrouveront tous ensemble à la salle des fêtes pour partager un repas festif et convivial. Le dimanche, est organisée la visite de Grenoble et du Musée Dauphinois.

Le lundi, nous irons visiter le Palais du Facteur Cheval à Hauterives. Après avoir pris le repas de midi à Epinouze, il sera temps pour nos amis catalans de reprendre la route.

PISIEU RENOV' EGLISE



Lors de notre demi-journée porte-ouverte, que nous avons signalée dans le précédent PISIEU INFO, peu nombreux ont été les visiteurs mais nous avons passé quelques heures de rencontre et de convivialité qui ont été très agréables.

Prochaine messe à PISIEU : Samedi 12 Mai à 18H30

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Tableau récapitulatif

	Exercice 2017		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Section de Fonctionnement	328.768,70€	397.478,44€	68.709,74€
Section d'Investissement	451.183,68€	409.446,06€	- 41.737,62€
TOTAL	779.952,38€	806.924,50€	26.972,12€
(002) résultat reporté en Fonctionnement N-1		376.635,40€	376.635,40€
(001) Solde d'Investissement N-1	101.932,67€		-101.932,67€
SITUATION DE L'EXERCICE 2017	881.885,05€	1.183.559,90€	301.674,85€

DETAILS DES OPERATIONS PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

- Charges à caractère général: 128.492,19€
- Charges de personnel: 143.026,79€
- Atténuation de produits: 24.651,60€
- Autres charges de gestion courante: 30.014,75€
- Charges financières et exceptionnelles: 2.583,37€

TOTAL DEPENSES: 328.768,70 €

Recettes de Fonctionnement

- Produits des services : 27.216,75€
- Impôts et taxes : 151.987,00€
- Dotations et participations : 180.284,61€
- Produits de gestion courante: 31.975,43€
- Produits exceptionnels: 6.014,65€

TOTAL RECETTES: 397.478,44€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement

- Remboursements d'emprunts : 15.476,09€
- Immobilisations corporelles : 38.244,38€
- Immobilisations incorporelles : 33.635,97€
- Immobilisations en cours: 363.827,24€

TOTAL DEPENSES: 451.183,68€

Recettes d'Investissement

- Dotation FCTVA : 18.749,00€
- Taxes d'aménagement: 5.904,39€
- Subventions: 122.900,00€
- Excédent de fonctionnement N-1: 61.892,67€
- Ligne de crédit: 200.000,00€

TOTAL RECETTES: 409.446,06€

PRINCIPAUX RATIOS POUR 2017 (Chiffres communiqués par le Trésorier-Percepteur de Beaurepaire)

Ces chiffres sont donnés à titre d'exemple. Ils ne constituent pas l'ensemble du budget.

	Montant en € par habitant pour la même catégorie démographique			
	Pisieu	Département*	Région**	National***
FONCTIONNEMENT				
Ressources fiscales (recettes)	231	439	430	426
Dotations et participations (recettes)	327	170	200	204
Charges générales (dépenses)	233	196	190	192
Charges de personnel (dépenses)	260 (a)	258	257	267
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipements	792 (b)	230	276	257
Subventions d'équipements (recettes)	223 (c)	52	65	68

a: Les charges de personnel sont les dépenses totales sur l'année avant répartition avec la commune de Revel-Tourdan pour le personnel travaillant à l'école maternelle et à la cantine. Donc, le chiffre est sur-représentatif de la réalité

b: Les dépenses d'équipement ont été élevées en 2017 du fait de la construction du restaurant scolaire

c: Les subventions d'équipements correspondent aux avances sur subvention faites par le Département. Elles ne sont pas aussi élevées chaque année

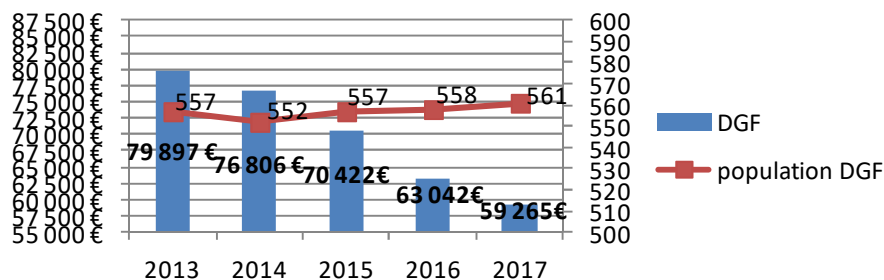
*Nombre de communes traitées pour le Département : 233 soit 99,1% de la catégorie démographique du département

** Nombre de communes traitées pour la Région : 1342 soit 98,0% de la catégorie démographique de la région

*** Nombre de communes traitées pour la France entière : 8110 soit 95,9% de la strate de la France entière

Evolution de la DGF et de la population DGF

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. La DGF se structure en deux composantes: une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie) et une part de péréquation.



BUDGET PRIMITIF 2018

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal a fait le choix d'augmenter partiellement les taux communaux des taxes fiscales locales (taxe d'habitation: taux à 11,30% au lieu de 10,97% / taxe Foncier Bâti: taux à 19,32% au lieu de 18,76% / taxe Foncier Non Bâti: taux maintenu à 58%).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement

- Charges à caractère général: 128.137,00 €
- Charges de personnel: 153.800,00 €
- Atténuation de produits: 25 000,00 €
- Autres charges de gestion courante: 34.100,00€
- Charges financières et exceptionnelles: 2.900,00 €
- Dépenses imprévues : 5.000,00 €
- Virement à la section d'Investissement : 281.578,00 €

TOTAL DEPENSES: 630.515,00 €

Recettes de Fonctionnement

- Produits des services : 2.040,00 €
- Impôts et taxes : 163.000.00 €
- Dotations et participations : 113.800,00€
- Autres produits de gestion: 30.000,00 €
- Excédent reporté 2017: 321.675,00 €

TOTAL RECETTES: 630.515,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement

- Remboursements d'emprunts : 216.200,00 €
- Immobilisations corporelles : 206.378,00 €
- Immobilisations incorporelles : 50.000,00 €
- Dépôts et cautionnements : 1.000,00€
- Dépenses imprévues : 5.000,00 €
- Immobilisations en cours : 86.000,00 €
- Report d'exécution 2017 : 143.670,00 €
- Opérations patrimoniales: 46.544,00€

TOTAL DEPENSES: 754.792,00€

Recettes d'Investissement

- Dotation FCTVA : 70.000,00€
- Cautionnement : 1 000.00 €
- Subventions: 232.000,00 €
- Excédent de fonctionnement N-1: 123.670,00 €
- Virement de la section de Fonctionnement : 281.578,00 €
- Opérations patrimoniales: 46.544,00€

TOTAL RECETTES: 754.792,00 €

Quelques précisions :

- Les charges à caractère général: eau, électricité, carburant, téléphone, internet, combustibles, fournitures, entretien de la voirie et des bâtiments communaux, assurances des bâtiments et de la commune, cotisations diverses, taxes foncières, etc...
- les charges de personnel : rémunérations, cotisations Urssaf, cotisations Pôle emploi, cotisations aux caisses de retraite, cotisations au centre de gestion, médecine du travail, etc...
- Les atténuations de produits : reversement de contributions à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, participation au fonctionnement du regroupement pédagogique, subventions communales, etc...
- Charges financières : intérêts des emprunts
- Produits des services, du domaine et des ventes : lots de bois, poids public, remboursement des frais de chauffage de la salle des fêtes, etc...
- Autres produits de gestion courante : revenus des locations de la salle des fêtes, des logements communaux, fermages, etc...
- Immobilisations incorporelles : frais d'études, d'urbanisme (PLU) et de recherche
- Immobilisations corporelles : travaux d'investissement sur les bâtiments, la voirie, etc... sur une année
- Immobilisations en cours: travaux d'investissement prévus sur plusieurs années

INFOS PRATIQUES

AIDES FISCALES ET SERVICES A DOMICILE

La commission administrative du CCAS, lors de sa dernière réunion, a annulé une délibération du 13 novembre 2006 portant sur une aide du CCAS de 5€ par heure de ménage pour les personnes âgées de plus de 75 ans et n'ayant aucune prise en charge au niveau de l'aide sociale ou ne bénéficiant pas de réduction d'impôt. En effet, compte tenu de la mise en place de l'APA (Aide personnalisée à l'Autonomie) versée par le Département en fonction de critères médicaux et des nouvelles mesures fiscales, l'aide proposée par le CCAS était devenue inefficace.

Voici des précisions utiles pour toutes et tous qui employez des personnes dans le cadre de l'aide à domicile :

Depuis le vote de la loi de finances 2017, **le crédit d'impôt est désormais accordé aux retraités ayant recours à l'emploi à domicile ou à un service à domicile à compter de l'imposition des revenus de l'année 2017.**

Le crédit d'impôt pour l'emploi à domicile ou le recours à un service à domicile était jusqu'alors réservé aux personnes exerçant une activité professionnelle et aux demandeurs d'emploi. Seuls les retraités imposables bénéficiaient d'une aide fiscale pour l'aide à domicile par le biais d'une réduction d'impôt.

Quelle est la différence entre un crédit d'impôt et une réduction fiscale ?

Le crédit d'impôt permet de bénéficier d'un remboursement si le montant du crédit d'impôt est supérieur à celui de l'impôt à payer. Les personnes non imposables peuvent ainsi en bénéficier.

La réduction d'impôt permet uniquement de diminuer ou d'annuler l'impôt à payer. Les personnes non imposables ne peuvent donc pas en bénéficier.

Le crédit d'impôt pour l'utilisation d'un service d'aide à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile

Depuis le vote de la loi de finances 2017, **le crédit d'impôt est désormais accordé aux retraités ayant recours à l'emploi à domicile ou à un service à domicile à compter de l'imposition des revenus de l'année 2017 à payer en 2018.** A compter de l'imposition des revenus de l'année 2017, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt, si vous faites appel à un service d'aide à domicile ou si vous employez directement une aide à domicile.

Le crédit d'impôt est égal à 50 % de vos dépenses annuelles d'aide à domicile.

Vous devez déduire le montant des aides que vous avez perçues, par exemple l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), du montant des dépenses que vous déclarez pour bénéficier du crédit d'impôt.

Exemple

Vous avez payé 5.000 € de frais d'aide à domicile en 2017. Vous pourrez bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500 € (50 % de 5000 €) en 2018.

Les prestations donnant droit au crédit d'impôt sont les suivantes : **l'aide dans les actes de la vie quotidienne** (aide au lever, au coucher, à la toilette...), **l'entretien de la maison et les travaux ménagers.**

Attention, **les montants pris en compte sont plafonnés.** Les plafonds annuels de dépenses sont fixés à : 12 000 €, majorés de 1 500 € par membre du foyer âgé de plus de 65 ans. Le plafond total ne peut pas dépasser 15 000 € ou 20 000 € si l'un des membres du foyer est titulaire de la carte d'invalidité ou perçoit une pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie. Si vous employez directement une aide à domicile, le plafond annuel de dépense est fixé à 15000 € au lieu de 12000 € la première année.

Exemple

Georges et Suzanne sont mariés. Ils ont respectivement 80 et 85 ans. Ils ont dépensé 18 000 € en frais d'aide à domicile en 2017.

Avec 18 000 € dépensés, ils dépassent le plafond fixé à 15 000 € dans leur cas (plafond de 12 000 € + 1 500 € x2 = plafond à 15 000 € car Georges et Suzanne ont plus de 65 ans).

Le montant de leur crédit d'impôt en 2018 sera de 7 500 € (50% de 15 000 €).

Vous bénéficiez de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ou vous bénéficiez d'autres aides : le crédit d'impôt s'applique sur le montant égal à la différence entre le montant de la facture et le montant des aides perçues. Vous devez déduire le montant des aides que vous avez perçues du montant des dépenses que vous déclarez pour bénéficier du crédit d'impôt.

Exemple

Maria a dépensé 6 000 € d'aide à domicile en 2017. Elle a touché 2 000 € d'APA pour l'aider à faire face à ces dépenses. Le montant des dépenses à déclarer pour bénéficier du crédit d'impôt est 4 000 € (6 000 € – 2 000 €).

Les prestations suivantes donnent également droit à un crédit d'impôt avec des plafonds annuels de dépense spécifiques, eux-mêmes compris dans la limite du plafond global de 12 000 € :

- les petits travaux de jardinage : plafond annuel de 5 000 €,
- les prestations de petit bricolage : plafond annuel de 500 €,
- les prestations d'assistance informatique et internet à domicile : plafond annuel de 3 000 €.

Pour en savoir plus, consultez l'article "[Emploi à domicile](http://www.impots.gouv.fr)" sur le site www.impots.gouv.fr.

INFOS PRATIQUES

SORTIE NATURE

L'association PRELE : Protégeons et Respectons Ensemble La nature & l'Environnement, sise à Montseveroux, propose le dimanche 13 mai 2018 une sortie découverte des orchidées sur la commune de Pisieu. Le rendez-vous est donné à 9H30 devant la salle des fêtes.



Du nouveau dans les consignes tous les emballages se trient !!!

Le SICTOM continue son engagement pour le recyclage ...

Nous pouvons désormais mettre **TOUS les emballages** dans le conteneur jaune.

Une vraie révolution pour notre quotidien, le tri devient FACILE, mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire? Dans le conteneur jaune des emballages, nous pouvions déjà déposer : Les pots, les boîtes, les barquettes, les bouteilles et les flacons en plastique, les briques alimentaires, les métaux, les cartonnettes (cartons de petites tailles)

Depuis le 31 mars, le geste de tri s'est simplifié !!! Nous pouvons aussi jeter tous les films et sacs en plastique dans le conteneur emballages (jaune).

En triant encore plus, nous contribuons à l'amélioration de nos performances de tri et de recyclage tout en simplifiant notre geste au quotidien !

Pour répondre à toutes les questions, le SICTOM repart à la rencontre des habitants en installant un stand d'information sur les marchés locaux :

- Lundi 28 mai et 18 juin sur le marché de St Jean de Bournay de 8h à midi
- Mercredi 23 mai et 20 juin sur le marché de Beaurepaire de 8h à midi
- Jeudi 24 mai et 21 juin sur le marché de La Côte St André de 8h à midi

Pour plus d'informations, contactez Karine au SICTOM de la Bièvre au 04.74.53.82.32 ou par mail :

sictom-bievre@sictom-bievre.fr

RAPPEL SUR LES NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ». L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

- les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h

RAPPEL SUR LES FEUX

BRULAGE DE VEGETAUX

En Isère, deux arrêtés réglementent le brûlage à l'air libre des végétaux en vue de protéger la qualité de l'air :

1) Pour les activités non agricoles et forestières (particuliers, collectivités, professionnels hors activité agricole ou forestière), l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure **LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts** hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

2) Pour les activités agricoles et forestières, l'arrêté préfectoral n°38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 complète le dispositif et instaure le principe général suivant à compter du 1er janvier 2017 : interdiction en tout temps du brûlage dans les communes du périmètre des plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble et de Lyon (commune de Chasse sur Rhône), interdiction de tout brûlage dans les communes iséroises qui seraient concernées par un épisode d'alerte à la pollution. La commune de Pisieu est dans le périmètre PPA de Grenoble.

Le saviez-vous? Brûler 50 kilos de végétaux émet autant de poussières que 3 mois de chauffage au fioul d'un pavillon, ou que 5900 kms parcourus par une voiture diesel!

BRULAGE DE DECHETS

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale. L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (texte de référence en matière d'hygiène et de salubrité, disponible en Préfecture) stipule que «le brûlage à l'air libre des déchets est interdit».

INFOS DIVERSES

ETAT CIVIL

Décès

- ♦ **Monsieur Jean CHAUMAT**, décédé le 18 février 2018, à l'âge de 81 ans
- ♦ **Monsieur Marius ROSTAING**, décédé le 27 février 2018, à l'âge de 94 ans

DECHETTERIE DE BEAUREPAIRE / Téléphone: 04-74-84-61-81

Horaires d'Eté du 1er avril au 31 octobre

Lundi/ Mardi/ Mercredi/ Vendredi / Samedi: 8h30-12h00 / 13h30-18h00

Jeudi: 13h30-18h00

AGENCE POSTALE DE REVEL-TOURDAN / Téléphone: 04-74-84-55-56

Lundi et Mercredi: de 14 h à 16 h 30

Mardi et Vendredi: de 8 h 30 à 11 h

Samedi: de 9 h à 11 h 30

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE REVEL-TOURDAN

Ouverture le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 11h30

PISCINE INTERCOMMUNALE DE BEAUREPAIRE

**Téléphone aux horaires d'ouverture de la piscine : 04 74 87 74 48
(sinon téléphone de la CCTB : 04 74 84 67 29)**

Ouverture prévue du 19 mai au 2 septembre 2018 inclus.

- ♦ du 19 mai au 6 juillet : les mercredis de 13h à 19h et les week-ends et jours fériés de 11h à 19h
- ♦ du 7 juillet au 2 septembre inclus : tous les jours de 11h à 19h

L'âge requis pour venir seul à la piscine est de 10 ans révolus. Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.

PROCHAINES MANIFESTATIONS A PISIEU

- ♦ **28 avril:** Le **Sou des Ecoles** organise une ballade nocturne à Revel-Tourdan / Départ du foyer rural de Revel à partir de 17h
- ♦ **29 avril:** Le **Sou des Ecoles** organise un marché aux Fleurs au lavoir des terreaux à Revel de 8h à 13h
- ♦ **05 et 06 mai:** Week-end « Prenez la Clef des champs ». La ferme pédagogique de la **licorne Bleue** participe à cette opération de portes ouvertes. Renseignement au 0620345435
- ♦ **26 et 27 mai:** l'association **EQUI WEST RAMBLE** organise au **P'tit Ranch** un concours d'équitation western sur tout le week-end. Restauration rapide sur place. Renseignements au 0698041970 ou 0661272037
- ♦ **02 ou 03 juin:** sortie du **Comité des Fêtes**...lieu, date et horaires en discussion. Renseignements auprès des membres du bureau ou sur la page Facebook du Comité
- ♦ **10 juin:** les **Cavaliers de la Licorne Bleue** organisent un rallye équestre et pédestre au départ de la salle des fêtes de Pisieu. A midi: poulet basquaise. Renseignements au 0620345435
- ♦ **07 juillet:** le **Comité des Fêtes** organise son traditionnel Bal de l'Été, avec cette année un feu d'artifices.

Venez nombreux à la rencontre de nos associations...